

Les subsides

Il faut faire une enchère simplement pour avoir le droit d'être admis à la partie de poker. Si vous deviez payer \$50,000 pour prendre place à la table de poker, monsieur le Président, vous ne joueriez pas souvent. Voilà pourquoi il n'y a que 400 sociétés, munies d'énormes carnets de financement et de réserves propres, qui puissent participer à ce jeu de poker.

Je pourrais continuer et énumérer tout ce qui s'est fait à la Chambre au cours des 25 dernières années. Je vais proposer une politique que j'ai soumise à l'origine en 1957. Cette proposition a été acceptée par toutes les sociétés pétrolières, tant américaines que canadiennes, en 1961. Elle a été finalement acceptée en 1976 à la Chambre des communes par l'actuel gouvernement et son porte-parole, l'honorable Judd Buchanan. Cette proposition vise à revenir au bon sens dans le financement des entreprises à haut risque pour lesquelles les coûts les plus élevés proviennent de l'intérêt sur les emprunts. Pour réaliser les projets qui exigent de grandes quantités de capital, ce qui signifie des frais d'intérêt considérables, un accord contractuel a été prévu dans les règlements de 1961 pour le pétrole, le gaz et les mines et dans les règlements que le gouvernement libéral a adopté en 1977. Ce fut accepté par tous les partis à la Chambre, mais au lieu de cela, nous avons maintenant le Programme énergétique national de 1977.

L'accord contractuel dont je parle a été discuté à la Chambre. Il a été discuté en comité, et l'honorable Don Macdonald, y a accepté la proposition. Lorsque je lui ai demandé ce qu'il considèrerait un bénéfice raisonnable une fois que toutes les dettes sont payées, il m'a donné certains chiffres et je suis prêt à les accepter.

L'honorable John Turner, parlant à la Chambre, a déclaré que les chiffres étaient corrects, mais que, malheureusement, les entreprises ne fonctionnaient pas ainsi, car la plupart des entreprises canadiennes, non pas dans le secteur minier, mais dans le secteur pétrolier et gazier en particulier, suivaient des pratiques financières copiées sur celles des Américains. Les Américains n'ont jamais pu se débarrasser de ce genre de financement.

Lorsque le grand jeu pétrolier a commencé dans la mer du Nord, le gouvernement britannique a accepté ce type de réglementation très rapidement, tout comme la Norvège, le Danemark et les Pays-Bas. Aujourd'hui, toutes les dettes étant payées, le gouvernement britannique reçoit près de 50 p. 100 de la valeur brute du pétrole et du gaz de ce gisement. Les compagnies sont bien rétribuées, puisqu'elles reçoivent environ 30 p. 100, ce qui paie tous leurs coûts. Elles récupèrent tout leur argent plus un montant supplémentaire qui leur donne 25 p. 100 de profit sur l'argent qui a été investi et est maintenant remboursé. De même, le Venezuela a en partie adopté ce système.

Je voudrais proposer que l'on revienne aux solutions fondamentales à ces problèmes, c'est-à-dire à un financement sensé. Si nous regardons les coûts de l'industrie pétrolière et gazière dans l'ouest du Canada de 1922 à 1957, nous constatons que 75 p. 100 proviennent du paiement d'intérêts. Je n'ai pas les chiffres des trente dernières années, mais je suis convaincu qu'ils seraient aussi élevés. Qui paie 75 p. 100 de ses frais en intérêts se ruine. C'est ce qui est arrivé à toutes nos sociétés en 1982. On peut voir d'après les chiffres qu'environ 70 p. 100 des coûts de toutes les grandes sociétés au Canada consistent en

paiements d'intérêts. Voilà pourquoi tant d'entreprises ont coulé.

Je ne veux pas insister davantage là-dessus, mais je dis pour finir que nous devons songer à l'infrastructure d'une région minière isolée. J'appliquerais aux coûts d'infrastructure tout simplement les mêmes règles qu'à une entreprise minière, pétrolière ou gazière pour permettre aux gens qui vivent dans ces régions de participer aux investissements et aux bénéfices étant donné que ces coûts font partie des coûts globaux. La dernière question que je voulais aborder mais dont je ne discuterai pas, c'est l'action que nous devons entreprendre sur les marchés internationaux.

Je me plais à penser, monsieur le Président, en cette occasion de débat constructif sur la politique en matière de ressources, que la Chambre songera sérieusement à se diriger dès maintenant vers une forme améliorée d'impôt minier pour que l'industrie minière retrouve sa vigueur d'il y a dix ans.

Le président suppléant (M. Blaker): Je vais essayer de voir ce qu'il en est des questions et réponses.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Blaker): Je voudrais maintenant traiter de la question de l'ajournement. En conformité de l'article 45 du Règlement, j'ai le devoir d'informer la Chambre des questions qui seront abordées ce soir au moment de l'ajournement: le député de York-Nord (M. Gamble)—La sécurité nationale—L'expulsion d'un membre du personnel de l'ambassade de l'URSS. b) La dotation en personnel de l'ambassade de l'URSS; le député de Carleton-Charlotte (M. McCain)—Le commerce—Les audiences tenues aux États-Unis au sujet des pommes de terre—On demande une représentation du Canada; le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn)—Les finances—Les modifications concernant l'impôt sur les gains en capital. b) Le traitement de faveur accordé aux acheteurs d'actions. c) L'imposition des gains des spéculateurs.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—LE SECTEUR PRIMAIRE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Oberle:

Que la Chambre considère le fait que le gouvernement n'a pris aucune mesure pour encourager le développement des industries fondées sur les ressources du Canada et assurer leur compétitivité sur les marchés mondiaux comme une trahison envers tous les Canadiens dont le niveau de vie dépend du secteur des ressources de l'économie canadienne et qu'elle demande au gouvernement de mettre fin à la nationalisation des industries canadiennes fondées sur les ressources, qui a découragé l'investissement au Canada; d'offrir des incitations fiscales pour rétablir l'avantage concurrentiel et stimuler la production des ressources et le développement de leur traitement au Canada; d'entreprendre un programme